
**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 9 JUIN 2021 À 19 H
PAR VISIOCONFÉRENCE ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

Monsieur le maire,

Bruno Guilbault

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Marco Bellefeuille
Josianne Girard
Raymond Rougeau
Renald Breault
Kimberly St Denis
Stéphanie Labelle



Tel que décrété par les arrêtés et décrets ministériels en vigueur, la séance du conseil municipal est tenue sans la présence du public et les élus sont autorisés à y participer par tout moyen de communication. La séance sera diffusée en direct. Un enregistrement audiovisuel de cette séance sera également disponible sur le site internet de la Municipalité, permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maîtresse Caroline Gray, directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent:

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-227

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 12 MAI 2021**
4. **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 25 MAI 2021**
5. **DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA**
- 5.1 **3463, RUE METCALFE – LOT NUMÉRO 4 994 844 – ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ET REVÊTEMENT DE TOITURE**
- 5.2 **3901, RUE QUEEN – LOT NUMÉRO 5 301 454 – ZONE 7 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – REVÊTEMENT DE TOITURE**
- 5.3 **3919, RUE ALBERT – LOT NUMÉRO 5 300 986 – ZONE 7 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – BÂTIMENT ACCESSOIRE (GARAGE)**
- 5.4 **COLLÈGE CHAMPAGNEUR – 3713, RUE QUEEN – LOT NUMÉRO 4 994 111 – ZONE 9 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – CLASSE EXTÉRIEURE**
- 5.5 **5138, RUE SAINT-GEORGES – LOT NUMÉRO 5 353 685 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 - AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL**
- 5.6 **3818, RUE PELLAN – LOT NUMÉRO 5 528 949 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR DES CASCADES) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 – BÂTIMENT ACCESSOIRE (GARAGE)**
- 5.7 **(3973), RUE SUZOR-COTÉ – LOT NUMÉRO 5 530 605 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR DES CASCADES) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 – CONSTRUCTION NEUVE**
- 5.8 **3604, RUE ROSEMARY – LOT NUMÉRO 6 157 423 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR RIVE-OUEST) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1012 - BÂTIMENT ACCESSOIRE (CABANON)**

AVIS DE MOTION

6. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 121-2018-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 121-2018 RELATIF AUX BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN D'AJOUTER CERTAINES OBLIGATIONS RELATIVES À LA PROTECTION CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU**
7. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 136-2021 POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT TARIFÉS SUR LE CHEMIN PRIVÉ SANTA-CRUZ**
8. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 143-2021 DÉCOULANT DU PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN D'URBANISME**

PROJETS DE RÈGLEMENTS

9. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 121-2018-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 121-2018 RELATIF AUX BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN D'AJOUTER CERTAINES OBLIGATIONS RELATIVES À LA PROTECTION CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU
10. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 136-2021 POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT TARIFÉS SUR LE CHEMIN PRIVÉ SANTA-CRUZ
11. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 143-2021 DÉCOULANT DU PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN D'URBANISME

RÈGLEMENTS

12. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 68-2011-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 68-2011 ET SES AMENDEMENTS, REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 37-99 ET SES AMENDEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS AFIN DE PERMETTRE LA CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES DANS CERTAINS LIEUX PUBLICS
13. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018 ET SES AMENDEMENTS SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN D'AJOUTER DES MESURES FAVORISANT LES BIENS ET LES SERVICES QUÉBÉCOIS ET LES FOURNISSEURS, LES ASSUREURS ET LES ENTREPRENEURS QUI ONT UN ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC
14. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 135-2021 POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT TARIFÉS SUR LA RUE PRIVÉE GRANDE-ALLÉE
15. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 141-2021 POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN D'ÉTÉ TARIFÉS SUR UNE PARTIE DU CHEMIN PRIVÉ DE L'AQUEDUC
16. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 142-2021 ÉTABLISSANT UN PROJET PILOTE AFIN D'AUTORISER LA PRÉSENCE DE CAMIONS-RESTAURANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON
17. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

18. AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE – RESSOURCE POUR LE SERVICE DE GARDE MUNICIPAL – CAMP MARISTE
19. OCTROI DE CONTRAT – CONTRÔLE QUALITATIF – TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LE CHEMIN VINCENT-MASSEY – DEC ENVIRO INC.
20. ANNULATION D'APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE – CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL – QUARTIER DU CITOYEN – PHASE 1
21. MANDAT PROFESSIONNEL - REQUÊTE EN DÉMOLITION – MATRICULE 8800-19-9252 – LOT N° 5 301 551
22. MANDAT PROFESSIONNEL - REQUÊTE EN DÉMOLITION – MATRICULE 8598-75-2679 – LOT N° 5 355 326

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

23. RAPPORT DU MAIRE PORTANT SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES
24. ORDONNANCE IMPOSÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 131-2020 RELATIF AUX ANIMAUX – DOSSIER No 105-140-21-005
25. AFFECTATION D'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT – DIVERS PROJETS 2021
26. NOMINATION D'UNE PRÉPOSÉE AU SERVICE À LA CLIENTÈLE - POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET
27. DEMANDE DU SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
28. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SOUTIEN TEMPORAIRE À LA GARDE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT
29. AUTORISATION DE SIGNATURE – SOLUTIONS DE PAIEMENT POUR LES PLATEFORMES DE PAIEMENT – PANDA PAY
30. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENQUÊTE SUR LES DÉPENSES DES MUNICIPALITÉS AU TITRE DE LA CULTURE POUR L'ANNÉE 2020
31. DANS MA RUE ON JOUE – AJOUT DE LA RUE DU BOISÉ À L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT NUMÉRO 68-2011 ET SES AMENDEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS COMME RUE DE JEU LIBRE
32. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTES AVEC LES MARCHANDS – MARCHÉ PUBLIC « LA RÉCOLTE » - SAISON ESTIVALE 2021
33. RENOUELEMENT DE MANDAT – COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)
34. DEMANDE DE COMMANDITE – FINISSANTS DE L'ÉCOLE DES CASCADES – PAVILLON SAINT-LOUIS

35. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - GALA DE LA GOUTTE D'OR 2020-2021 - ÉCOLE SECONDAIRE DES CHUTES
36. INSTALLATION - PANNEAUX DE SIGNALISATION « ARRÊT » - RUE SIEMIENSKI ET RUE DU BOISÉ
37. INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUE DES COMMISSAIRES – ENTRE LA 6^E ET LA 7^E AVENUE
38. DÉPASSEMENT DE COÛTS ET DIRECTIVES DE CHANGEMENT – RÉPARATION DU CHARGEUR SUR ROUES (UNITÉ No 119-05) – BRANDT TRACTOR LTD
39. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 – LIBÉRATION DE LA GARANTIE DE 5% – TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BLOC SANITAIRE – PARC DES CHUTES DORWIN – CONSTRUCTION DENIS & GHYSLAINE GAGNON INC.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

40. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT
 - 40.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS
 - 40.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS
 - 40.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS
 - 40.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS
 - 40.5 LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS
 - 40.6 LISTE DES ENGAGEMENTS
 - 40.7 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES
 - 40.8 JOURNAL DES SALAIRES NETS
41. CORRESPONDANCE
42. AFFAIRES NOUVELLES
43. PAROLE AUX CONSEILLERS
44. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
45. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 12 MAI 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mai 2021 à 19 h a été remise aux membres du conseil.

21-228 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mai 2021 à 19 h, tel que remis aux membres du conseil.

4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 25 MAI 2021

21-229 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 25 mai 2021 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

5. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 mai 2021.

21-230 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

- 5.1 3463, RUE METCALFE – LOT NUMÉRO 4 994 844 – ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ET REVÊTEMENT DE TOITURE
- 5.2 3901, RUE QUEEN – LOT NUMÉRO 5 301 454 – ZONE 7 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – REVÊTEMENT DE TOITURE
- 5.3 3919, RUE ALBERT – LOT NUMÉRO 5 300 986 – ZONE 7 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – BÂTIMENT ACCESSOIRE (GARAGE)
- 5.4 COLLÈGE CHAMPAGNEUR – 3713, RUE QUEEN – LOT NUMÉRO 4 994 111 – ZONE 9 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – CLASSE EXTÉRIEURE

Modifiée
par réso.,
21-267 le
22-06-
2021

5.6 **3818, RUE PELLAN – LOT NUMÉRO 5 528 949 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR DES CASCADES) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 – BÂTIMENT ACCESSOIRE (GARAGE)**

5.8 **3604, RUE ROSEMARY – LOT NUMÉRO 6 157 423 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR RIVE-OUEST) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1012 - BÂTIMENT ACCESSOIRE (CABANON)**

D'accepter les demandes de permis ci-haut mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

De refuser les demandes de permis suivantes selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme le conseil les jugeant non-conformes aux objectifs réglementaires définis pour cette zone :

5.5 **5138, RUE SAINT-GEORGES – LOT NUMÉRO 5 353 685 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 - AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

5.7 **(3973), RUE SUZOR-COTÉ – LOT NUMÉRO 5 530 605 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR DES CASCADES) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 – CONSTRUCTION NEUVE**

AVIS DE MOTION

6. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 121-2018-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 121-2018 RELATIF AUX BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN D'AJOUTER CERTAINES OBLIGATIONS RELATIVES À LA PROTECTION CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU**

21-231 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 121-2028-1 modifiant le Règlement numéro 121-2018 relatif aux branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la Municipalité de Rawdon afin d'ajouter certaines obligations relatives à la protection contre les dégâts d'eau.

7. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 136-2021 POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT TARIFÉS SUR LE CHEMIN PRIVÉ SANTA-CRUZ**

21-232 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Josianne Girard que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 136-2021 pourvoyant à l'exécution de travaux de déneigement tarifés sur le chemin privé Santa-Cruz.

8. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE NUMÉRO 143-2021 DÉCOULANT DU PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN D'URBANISME**

21-233 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Stéphanie Labelle que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement de contrôle intérimaire numéro 143-2021 découlant du processus de révision du plan d'urbanisme.

PROJETS DE RÈGLEMENTS

9. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 121-2018-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 121-2018 RELATIF AUX BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN D'AJOUTER CERTAINES OBLIGATIONS RELATIVES À LA PROTECTION CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le Règlement numéro 121-2018 relatif aux branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial;

CONSIDÉRANT QUE des recommandations ont été formulées par l'assureur de la Municipalité et que la Municipalité juge opportun d'ajouter à son règlement certaines obligations relatives à la protection contre les dégâts d'eau à l'égard de toute construction située sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47-1) accord à toute municipalité locale le pouvoir d'adopter des règlements en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 21 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 19 de ladite loi;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.

21-234 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 121-2018-1 modifiant le Règlement numéro 121-2018 relatif aux branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la Municipalité de Rawdon afin d'ajouter certaines obligations relatives à la protection contre les dégâts d'eau, tel que remis aux membres du conseil.

10. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 136-2021 POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT TARIFÉS SUR LE CHEMIN PRIVÉ SANTA-CRUZ

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toutes municipalités locales le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1) permet à la Municipalité de financer au moyen d'un mode de tarification des services qu'elle offre à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une requête de la majorité des propriétaires et occupants riverains du chemin privé Santa-Cruz pour l'exécution de travaux de déneigement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.

21-235 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 136-2021 pourvoyant à l'exécution de travaux de déneigement tarifés sur le chemin privé Santa-Cruz, tel que remis aux membres du conseil.

11. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉIMAIRE NUMÉRO 143-2021 DÉCOULANT DU PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'un Schéma d'aménagement et de développement révisé a été adopté par la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Rawdon a entrepris la révision quinquennale de son plan d'urbanisme en procédant à l'adoption du projet de Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2021-01 aux termes de la résolution n° 21-112 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 24 mars 2021;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la Municipalité de Rawdon doit procéder à la concordance de sa réglementation avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon procède également à la refonte de ses règlements applicables à l'ancien Village et à l'ancien Canton;

CONSIDÉRANT QUE les projets de règlements de zonage numéro 2021-02, de lotissement numéro 2021-03 et de construction numéro 2021-04 ont été adoptés aux termes des résolutions n° 21-113, 21-114 et 21-115 à la séance ordinaire du conseil municipal du 24 mars 2021;

CONSIDÉRANT QU' il est souhaité que durant la période nécessaire à l'élaboration, à la modification et à la révision de ses outils de planification, qu'un règlement de contrôle intérimaire permette d'assurer que les efforts de planification consentis ne seront pas rendus vains par la réalisation de projets qui compromettraient la portée des nouvelles orientations et règles d'aménagement et d'urbanisme en voie d'être définies.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, en vertu des articles 112.1 à 112.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, adopter un règlement de contrôle intérimaire afin de maintenir les interdictions inscrites dans la résolution de contrôle intérimaire adoptée n° 21-218 adoptée à la séance ordinaire du conseil du 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de s'assurer que les interdictions adoptées à la résolution de contrôle intérimaire s'appliquent jusqu'à ce que le processus de révision du plan d'urbanisme soit complété et les règlements d'urbanisme modifiés conformément au plan d'urbanisme révisé;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.

21-236 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement de contrôle intérimaire numéro 143-2021 découlant du processus de révision du plan d'urbanisme, tel que remis aux membres du conseil.

RÈGLEMENTS

12. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 68-2011-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 68-2011 ET SES AMENDEMENTS, REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 37-99 ET SES AMENDEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS AFIN DE PERMETTRE LA CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES DANS CERTAINS LIEUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'un règlement relatif à la sécurité, la paix et l'ordre est applicable sur le territoire de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier le règlement relatif à la sécurité, la paix et l'ordre afin de permettre la consommation de boissons alcoolisées dans certains lieux publics;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

21-237 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 68-2011-4 modifiant le Règlement numéro 68-2011 et ses amendements, remplaçant le Règlement numéro 37-99 et ses amendements relatifs à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics afin de permettre la consommation de boissons alcoolisées dans certains lieux publics, tel que remis aux membres du conseil.

13. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018 ET SES AMENDEMENTS SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN D'AJOUTER DES MESURES FAVORISANT LES BIENS ET LES SERVICES QUÉBÉCOIS ET LES FOURNISSEURS, LES ASSUREURS ET LES ENTREPRENEURS QUI ONT UN ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 118-2018 et ses amendements sur la gestion contractuelle est actuellement en vigueur, lequel vise à assurer une meilleure transparence et à améliorer le processus d'attribution et de gestion des contrats municipaux;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'entrée en vigueur du Projet de loi n° 67 - *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, c. 7), il y a lieu d'apporter certaines modifications à ce règlement afin de favoriser les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

21-238 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 118-2018-4 modifiant le Règlement numéro 118-2018 et ses amendements sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Rawdon afin d'ajouter des mesures favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, tel que remis aux membres du conseil.

14. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 135-2021 POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT TARIFÉS SUR LA RUE PRIVÉE GRANDE-ALLÉE

Monsieur le conseiller Raymond Rougeau quitte son siège vu un conflit d'intérêt.

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toutes municipalités locales le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1) permet à la Municipalité de financer au moyen d'un mode de tarification des services qu'elle offre à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une requête de la majorité des propriétaires et occupants riverains de la rue privée Grande-Allée pour l'exécution de travaux de déneigement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

21-239 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 135-2021 pourvoyant à l'exécution de travaux de déneigement tarifés sur la rue privée Grande-Allée, tel que remis aux membres du conseil.

Monsieur le conseiller Raymond Rougeau reprend son siège.

15. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 141-2021 POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN D'ÉTÉ TARIFÉS SUR UNE PARTIE DU CHEMIN PRIVÉ DE L'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toutes municipalités locales le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1) permet à la Municipalité de financer au moyen d'un mode de tarification des services qu'elle offre à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une requête de la majorité des propriétaires et occupants riverains pour de l'entretien d'été sur une partie du chemin privé connu sous le nom du chemin de l'Aqueduc, sur une distance de 3.3 kilomètres, à partir de la barrière à l'intersection du chemin Carroll, jusqu'à la barrière d'accès au bâtiment au lac Vail;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

21-240 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 141-2021 pourvoyant à l'exécution de travaux d'entretien d'été tarifés sur une partie du chemin privé de l'Aqueduc, tel que remis aux membres du conseil.

16. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 142-2021 ÉTABLISSANT UN PROJET PILOTE AFIN D'AUTORISER LA PRÉSENCE DE CAMIONS-RESTAURANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite établir un projet pilote d'un an afin d'autoriser la présence d'un camion-restaurant sur une propriété foncière localisée dans une zone établie au Règlement de zonage en vigueur autorisant l'usage commercial et où un commerce est en exploitation, et ce, sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote fera l'objet d'une analyse pour mesurer l'opportunité d'autoriser cette présence de façon permanente en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 10 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1) permettant à une municipalité de régir, par règlement, les activités économiques;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

21-241 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 142-2021 établissant un projet pilote afin d'autoriser la présence de camions-restaurants sur le territoire de la Municipalité de Rawdon, tel que remis aux membres du conseil.

17. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la présente séance du conseil est tenue sans la présence du public, Monsieur le Maire reporte la lecture des questions déposées par les citoyens à la deuxième période de questions.

Monsieur le conseiller Renald Breault demande plus d'information sur le point No 27. Monsieur le maire Bruno Guilbault lui demande de réitérer sa demande une fois rendu à ce point.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

18. AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE – RESSOURCE POUR LE SERVICE DE GARDE MUNICIPAL – CAMP MARISTE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de recourir aux services d'une ressource externe afin d'assurer le bon déroulement des activités du service de garde du camp de jour municipal piloté par le Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT la proposition de l'organisme Camp Mariste de fournir à la Municipalité une telle ressource pour la saison estivale 2021, pour un montant jusqu'à concurrence de 2 400 \$, plus les taxes applicables.

21-242 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De mandater l'organisme Camp Mariste pour obtenir les services d'une ressource externe pour le service de garde du camp de jour municipal pour la saison estivale 2021, pour un montant jusqu'à concurrence de 2 400 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre les parties ainsi que tout document découlant de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2021-000040 a été émis pour autoriser cette dépense.

19. OCTROI DE CONTRAT – CONTRÔLE QUALITATIF – TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LE CHEMIN VINCENT-MASSEY – DEC ENVIRO INC.

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité aux fins du contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux d'asphaltage du chemin Vincent-Massey;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demandé des offres de services auprès de quatre (4) firmes et que l'offre de prix la plus basse provient de la firme DEC Enviro inc., pour un montant de 17 554 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division technique et de l'hygiène du milieu.

21-243 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De ratifier l'octroi du contrat pour le contrôle qualitatif pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Vincent-Massey à la firme DEC Enviro inc., pour un montant de 17 554 \$, plus les taxes applicables et que cette somme soit imputée du Règlement numéro 164 – Parapluie.

D'autoriser le chef de division technique et de l'hygiène du milieu et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2021-000041 a été émis pour autoriser cette dépense.

20. ANNULATION D'APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE – CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL – QUARTIER DU CITOYEN – PHASE 1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 22 avril 2021 pour des services professionnels en ingénierie pour les plans et devis et la surveillance de la construction d'un complexe multifonctionnel dans le cadre de la phase 1 du projet du Quartier du citoyen;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes d'ingénierie dépassent de façon importante le budget alloué par la Municipalité pour cet élément au projet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'annulation de l'appel d'offres No 401-111-21-005 pour services professionnels en ingénierie pour les plans, devis et surveillance pour la construction d'un complexe multifonctionnel – Quartier du citoyen – Phase 1.

21-244 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'annuler l'appel d'offres No 401-111-21-005 pour services professionnels en ingénierie pour les plans, devis et surveillance pour la construction d'un complexe multifonctionnel – Quartier du citoyen – Phase 1.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis et découlant de la présente résolution.

21. MANDAT PROFESSIONNEL - REQUÊTE EN DÉMOLITION – MATRICULE 8800-19-9252 – LOT N° 5 301 551

CONSIDÉRANT QUE la section arrière du bâtiment situé sur le lot identifié comme étant le lot n°5 301 551 (matricule 8800-19-9252), est dans un état tel qu'il peut mettre en danger la vie et la sécurité des personnes qui s'y retrouvent et est considéré comme insalubre et constitue une nuisance selon les articles 55 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend faire respecter sa réglementation municipale ainsi que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT les dispositions du Code municipal qui autorisent une municipalité à confier un mandat à un avocat de son choix dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater l'étude Bélanger Sauvé pour entreprendre toutes les procédures requises, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, afin que soient respectées la réglementation municipale, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les compétences municipales*, notamment les procédures judiciaires afin d'obtenir la démolition de la section arrière du bâtiment situé sur ce lot.

21-245 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De mandater l'étude Bélanger Sauvé pour entreprendre toutes les procédures requises, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, afin que soient respectées la réglementation municipale, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les compétences municipales*, notamment les procédures judiciaires afin d'obtenir un jugement pour la démolition de la section arrière du bâtiment situé sur le lot identifié comme étant le lot n°5 301 551 (matricule 8800-19-9252).

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2021-000042 a été émis pour autoriser cette dépense.

22. MANDAT PROFESSIONNEL - REQUÊTE EN DÉMOLITION – MATRICULE 8598-75-2679 – LOT N° 5 355 326

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment situé sur le lot identifié comme étant le lot n°5 355 326 (matricule 8598-75-2679), est dans un état tel qu'il peut mettre en danger la vie et la sécurité des personnes qui s'y retrouvent et est considéré comme insalubre et constitue une nuisance selon l'article 55 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend faire respecter sa réglementation municipale ainsi que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT les dispositions du Code municipal qui autorisent une municipalité à confier un mandat à un avocat de son choix dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater l'étude Bélanger Sauvé pour entreprendre toutes les procédures requises, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, afin que soient respectées la réglementation municipale, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les compétences municipales*, notamment les procédures judiciaires afin d'obtenir la démolition du bâtiment situé sur ce lot.

21-246 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De mandater l'étude Bélanger Sauvé pour entreprendre toutes les procédures requises, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, afin que soient respectées la réglementation municipale, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les compétences municipales*, notamment les procédures judiciaires afin d'obtenir un jugement pour la démolition du bâtiment situé sur le lot identifié comme étant le lot n°5 355 326 (matricule 85998-75-2679).

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2021-000043 a été émis pour autoriser cette dépense.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

23. RAPPORT DU MAIRE PORTANT SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

21-247 Monsieur le maire, Bruno Guilbault fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs externes.

24. ORDONNANCE IMPOSÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 131-2020 RELATIF AUX ANIMAUX – DOSSIER NO 105-140-21-005

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été avisée d'un incident où une morsure de chien dont le propriétaire réside sur son territoire a causé une blessure à une personne;

CONSIDÉRANT QUE, sur requête de la Municipalité, une évaluation comportementale de ce chien a été réalisée par la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides;

CONSIDÉRANT QU'aux termes du rapport d'évaluation comportementale, la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides a déposé ses recommandations à la Municipalité quant aux mesures à prendre.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère qu'il y a des motifs raisonnables de croire que ce chien constitue un risque pour la santé et la sécurité du public et que ce dernier doit être déclaré comme étant potentiellement dangereux.

21-248 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que la Municipalité entérine les recommandations de la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides dans le dossier n° 105-140-21-005.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au de la Municipalité, l'ordonnance à être émise découlant de ces recommandations ainsi que tout autre document nécessaire aux fins de la présente résolution.

25. AFFECTATION D'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT – DIVERS PROJETS 2021

CONSIDÉRANT QUE divers projets et immobilisations ci-après énumérés sont prévus au cours de l'année, pour lesquels il est nécessaire d'approprier des fonds :

PROJETS (TAXES NETTES INCLUSES)

PROJETS SPÉCIAUX	COÛT TOTAL (TAXES NETTES INCLUSES)	AFFECTATION
Achat de glissières de sécurité et de clôtures – Centre Metcalfe	7 550 \$	Immobilisation
Corrections d'asphalte sur le chemin Forest	20 000 \$	Fonctionnement
Étude de faisabilité - Drainage – rue Lakeshore drive	6 400 \$	Fonctionnement
Prolongement du pavage – Rue du Mont-Pontbriand	74 940 \$	Immobilisation

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser ces projets et d'y affecter les sommes nécessaires à leur réalisation, soit un montant de 108 890 \$ (taxes nettes) de l'excédent de fonctionnement non affecté.

21-249 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser les divers projets et immobilisations, tel que présentés au conseil municipal et acceptés.

D'autoriser l'affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté pour la réalisation de ces projets et immobilisations, pour un montant de 108 890 \$ (taxes nettes).

D'autoriser la directrice du Service des finances à effectuer les écritures comptables nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

26. NOMINATION D'UNE PRÉPOSÉE AU SERVICE À LA CLIENTÈLE - POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher une préposée au Service à la clientèle suivant un départ récent à cette fonction et les besoins de l'organisation en cette matière;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures, les entrevues, l'analyse et les recommandations de l'adjointe aux ressources humaines.

21-250 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De nommer Madame Corinna Lo Dico au poste régulier à temps complet de préposée au Service à la clientèle, laquelle sera assujettie à une période de probation selon la convention collective en vigueur.

27. DEMANDE DU SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT une correspondance récemment transmise à l'attention du conseil municipal par le président du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, faisant part de certaines inquiétudes, notamment quant au climat de travail au sein du Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du contenu de cette correspondance et qu'il est déjà au fait de ce dossier;

CONSIDÉRANT une demande de Monsieur Daniel Pépin, président du syndicat, afin qu'une enquête externe indépendante soit menée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et le syndicat des pompiers, section locale Rawdon, sont également en négociation pour le renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal réitère sa pleine confiance en la direction générale, afin de mener à terme ce dossier, lequel à ce jour, est en cours et est mené avec transparence et professionnalisme;

CONSIDÉRANT la résolution n° 21-219, adoptée à l'unanimité par le conseil municipal à la séance du conseil du 12 mai 2021.

Monsieur le Maire invite le conseiller Monsieur Renald Breault à formuler ses commentaires sur la présente résolution. Monsieur le conseiller Renald Breault formule ses commentaires. Sur invitation de Monsieur le Maire, le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur François Dauphin explique le déroulement de ce dossier.

21-251 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De renouveler sa pleine confiance en la direction générale afin de mener à terme ce dossier, lequel à ce jour, est en cours et est mené avec transparence et professionnalisme.

De réitérer le contenu de la résolution n° 21-219, adoptée à l'unanimité par le conseil municipal à la séance du conseil du 12 mai 2021.

28. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SOUTIEN TEMPORAIRE À LA GARDE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit combler certains besoins quant à ses ressources cadres au sein du Service de la sécurité incendie, le tout notamment aux fins de la garde;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la Municipalité de Saint-Donat afin d'offrir son soutien temporaire à la Municipalité à cet effet.

21-252 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

29. AUTORISATION DE SIGNATURE – SOLUTIONS DE PAIEMENT POUR LES PLATEFORMES DE PAIEMENT – PANDA PAY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon souhaite retenir les services de l'entreprise Panda Pay comme fournisseur de solutions de paiement pour toutes les plateformes sur lesquelles des paiements par débit ou crédit sont reçus et pour lesquelles la technologie le permet.

21-253 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la directrice du Service des finances à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

30. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENQUÊTE SUR LES DÉPENSES DES MUNICIPALITÉS AU TITRE DE LA CULTURE POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité de compléter l'enquête sur les dépenses des municipalités au titre de la culture pour l'année 2020.

21-254 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à compléter et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'ensemble des documents relatif à l'enquête sur les dépenses des municipalités au titre de la culture pour l'année 2020.

31. DANS MA RUE ON JOUE – AJOUT DE LA RUE DU BOISÉ À L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT NUMÉRO 68-2011 ET SES AMENDEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS COMME RUE DE JEU LIBRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'implique activement en matière de promotion de la santé et du bien-être de ses citoyens par ses politiques municipales, l'aménagement de ses milieux et son offre de services;

CONSIDÉRANT QUE favoriser l'activité physique sur son territoire permet d'offrir un milieu de vie de qualité aux familles, tant sur le plan social que de la santé;

CONSIDÉRANT QUE certaines voies publiques situées dans les quartiers résidentiels peuvent être occupées de différentes manières;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Code de la sécurité routière* (chapitre C-24.2), une municipalité peut permettre, par règlement et sous certaines conditions, le jeu libre sur un chemin public dont la gestion lui incombe;

CONSIDÉRANT QU'il est possible, en vertu du Règlement numéro 68-2011 et ses amendements relatifs à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, de permettre aux jeunes de jouer librement dans certaines rues résidentielles;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée afin que la rue du Boisé soit ajoutée à l'Annexe B du Règlement numéro 68-2011 et de ses amendements comme « rue de jeu libre »;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations des Services concernés par la demande.

21-255 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Madame la conseillère Stéphanie Labelle explique le programme « Dans ma rue on joue ».

De déclarer la rue du Boisé comme « rue de jeu libre », tous les participants devant obligatoirement se soumettre aux règles du code de conduite prévu à l'Annexe A du Règlement numéro 68-2011 et ses amendements relatifs à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

D'ajouter la rue du Boisé à l'Annexe B du Règlement numéro 68-2011 et ses amendements.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée sur la rue du Boisé.

32. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTES AVEC LES MARCHANDS – MARCHÉ PUBLIC « LA RÉCOLTE » - SAISON ESTIVALE 2021

CONSIDÉRANT la création du marché public local « La Récolte » au cours de la saison estivale 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce marché est directement en lien avec le Plan d'action intégré issu de la planification stratégique de développement durable de la Municipalité et que celle-ci procédera à l'organisation du marché public pour la saison estivale 2021 via son Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE des ententes sont à conclure avec les divers marchands souhaitant participer au Marché public pour la saison estivale 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

21-256 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute entente à intervenir entre les marchands et la Municipalité ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

33. RENOUVELLEMENT DE MANDAT – COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)

CONSIDÉRANT QUE le mandat de Madame Albane G. De Merlis au sein du comité consultatif en environnement (CCE) se termine le 10 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement du mandat de cette dernière pour une durée de deux (2) ans, le tout en conformité avec les dispositions du Règlement numéro 81-2015 et ses amendements constituant un comité consultatif en environnement.

21-257 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De renouveler le mandat de Madame Albane G. De Merlis, à titre de membre siégeant sur le comité consultatif en environnement pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'au 10 juillet 2023.

34. DEMANDE DE COMMANDITE – FINISSANTS DE L'ÉCOLE DES CASCADES – PAVILLON SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT une demande de commandite pour l'album de finissants de 6^e année de l'école des Cascades – Pavillon Saint-Louis.

21-258 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder une commandite de 200 \$ pour les finissants de 6^e année de l'École des Cascades - Pavillon St-Louis.

Le certificat de crédit numéro 2021- 000044 a été émis pour autoriser cette dépense.

35. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - GALA DE LA GOUTTE D'OR 2020-2021 - ÉCOLE SECONDAIRE DES CHUTES

CONSIDÉRANT une demande de soutien financier dans le cadre du Gala de la Goutte d'Or 2020-2021 de l'école secondaire des Chutes, lequel a pour objectif de célébrer tous celles et ceux qui ont performé sur le plan académique, qui ont fourni un effort soutenu tout au long de l'année malgré leurs difficultés et les élèves les plus impliqués;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite accorder un soutien financier pour quatre bourses chacune remises à des élèves « fierté de la Municipalité » résidant sur le territoire de la Municipalité.

21-259 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder 4 bourses de 125 \$ chacune dans le cadre du Gala de la Goutte d'Or 2020-2021 de l'école secondaire des Chutes pour quatre élèves « fierté de la Municipalité » résidant sur le territoire de la Municipalité de Rawdon.

Le certificat de crédit numéro 2021-000045 est émis pour autoriser cette dépense.

36. INSTALLATION - PANNEAUX DE SIGNALISATION « ARRÊT » - RUE SIEMIENSKI ET RUE DU BOISÉ

CONSIDÉRANT une requête interne afin que soit installé un panneau de signalisation « Arrêt » sur la rue Siemienksi, à l'intersection de la 18^e Avenue, et ce, afin de rendre cette intersection plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT également une demande citoyenne afin que soient installés des panneaux d'arrêts sur la rue du Boisé, à l'intersection Nord de la rue de l'Ombrelle, et ce, dans les deux directions, afin de rendre cette intersection plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT les recommandations de la division de la voirie du Service des travaux publics.

21-260 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'installation d'un panneau de signalisation « Arrêt » sur la rue Siemienksi, à l'intersection de la 18^e Avenue.

D'autoriser l'installation de panneaux de signalisation « Arrêt » sur la rue du Boisé, à l'intersection Nord de la rue de l'Ombrelle, et ce, dans les deux directions.

37. INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUE DES COMMISSAIRES – ENTRE LA 6^E ET LA 7^E AVENUE

CONSIDÉRANT la présence d'une école primaire à proximité et afin d'assurer la sécurité des enfants, il y a lieu d'interdire le stationnement sur la rue des Commissaires, entre la 6^e et la 7^e Avenue, des deux côtés de la rue, et ce, des mois de septembre à juin.

21-261 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'interdire le stationnement sur la rue des Commissaires, entre la 6^e et la 7^e Avenue, des deux côtés de la rue, et ce, des mois de septembre à juin.

D'autoriser l'installation des panneaux de signalisation à cet effet.

D'autoriser le chef de la division de la voirie du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

38. DÉPASSEMENT DE COÛTS ET DIRECTIVES DE CHANGEMENT – RÉPARATION DU CHARGEUR SUR ROUES (UNITÉ NO 119-05) – BRANDT TRACTOR LTD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour la réparation du chargeur sur roues John Deere 2005 (unité No 119-05) à l'entreprise Brandt Tractor Ltd;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise excluait le machinage et la soudure et qu'il était impossible de connaître d'avance l'ampleur des travaux de machinage et de soudure, causant ainsi un dépassement des coûts supérieur à 10 % du coût original du contrat;

CONSIDÉRANT QU'aux termes du *Règlement numéro 118-2018 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Rawdon*, tout dépassement de coûts à un contrat entraînant une dépense supplémentaire supérieure à 10 % du coût original du contrat doit être autorisée par voie de résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les écarts de quantités représentent une somme additionnelle de 4 513,82 \$, taxes incluses.

21-262 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la dépense additionnelle telle qu'énumérée au préambule ci-dessus.

Le certificat de crédit pour cette dépense a été modifié en conséquence.

39. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 – LIBÉRATION DE LA GARANTIE DE 5% – TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BLOC SANITAIRE – PARC DES CHUTES DORWIN – CONSTRUCTION DENIS & GHYSLAINE GAGNON INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 4 au montant de 4 998,54 \$, taxes incluses, représentant la garantie de 5% pour les travaux de rénovation du bloc sanitaire au parc des chutes Dorwin réalisés par l'entreprise Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc.;

CONSIDÉRANT la possibilité pour l'entrepreneur de faire libérer cette retenue de garantie sur présentation d'un cautionnement d'entretien valide pour la période de garantie de 12 mois d'un montant équivalent, lequel a été remis à la Municipalité en date du 1^{er} juin 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de division de la voirie et responsable des parcs et espaces verts de libérer la retenue de garantie de 5%, compte tenu de la réception d'un cautionnement d'entretien valide jusqu'au 28 avril 2022.

21-263 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De libérer la retenue de garantie de 5%, compte tenu de la réception d'un cautionnement d'entretien du même montant, valide jusqu'au 28 avril 2022.

D'autoriser le paiement de la somme de 4 998,54 \$, taxes incluses, à l'entreprise Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro L20-750585, lequel sera libéré à la réception des quittances.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

40. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 86-2016 et ses amendements ainsi que la liste des comptes à payer au 31 mai 2021.

21-264 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

40.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS

D'approuver la liste des comptes à payer au 31 mai 2021 au montant de 602 230,91 \$.

40.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 40 490 à 40 586) au 4 juin 2021 totalisant 330 157,69 \$.

40.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS

D'approuver la liste des chèques annulés au 4 juin 2021.

40.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS

D'approuver la liste des prélèvements (nos 7 715 à 7 784) au 4 juin 2021 totalisant 223 040,41 \$.

40.5 LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS

D'approuver la liste des paiements directs (nos 1 749 à 1 831) au 4 juin 2021 totalisant 591 330,32 \$.

40.6 LISTE DES ENGAGEMENTS

D'approuver la liste des engagements au 4 juin 2021 totalisant 10 681 804 \$.

40.7 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

D'approuver la liste des virements budgétaires au 31 mai 2021 totalisant 47 302 \$.

40.8 JOURNAL DES SALAIRES NETS

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois de mai 2021 totalisant 230 655,88 \$.

41. CORRESPONDANCE

42. AFFAIRES NOUVELLES

43. PAROLE AUX CONSEILLERS

Monsieur le conseiller Renald Breault invite les citoyens à ne pas oublier de faire leur arrêt sur le chemin Forest à l'intersection du chemin Kildare.

44. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la présente séance du conseil est tenue sans la présence du public, M^e Caroline Gray, directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe fait lecture des questions déposées par les citoyens conformément à l'avis public affiché.

Monsieur Jean-Yves St Denis

- Dernièrement, une réparation/connexion d'égout et eau potable a eu lieu sur le territoire entourant le lac Rawdon.
 - On m'indique que les eaux usées de ce bâtiment se jetaient dans le lac. De plus d'après une étude de l'université de Sherbrooke, il y aurait près de 1000 situations similaires autour de nos cours d'eau. Quel est le plan de la municipalité pour remédier à ces situations ?

Comment le village va-t-il gérer les situations des droits acquis qui seront retirés lors de l'acceptation du nouveau plan d'urbanisme. Voici un d'exemple.

- Une maison zonée dans un secteur résidentiel et commercial perd son zonage commercial lors de la refonte règlementaire, car elle est maintenant désignée RD, ceci pourrait causer une perte de valeur immobilière au propriétaire.

L'incendie majeur de la résidence Sainte Anne a causé plusieurs perturbations dans le village, voici quelques questions

- Une annonce de recrutement pour un directeur d'incendie circule en ce moment sur le site de la municipalité :
 - Est-ce un nouveau poste ?
 - Est-ce un remplacement et si oui pourquoi ?
- Des rumeurs indiquent que le village de Rawdon serait en litige avec la compagnie d'assurance de la résidence Sainte-Anne pour un manquement possible lors de l'incendie.
 - Sans entrer dans les détails pourrait-on savoir si cette situation est bien réelle ?
 - Quand aurons-nous la possibilité de consulter le nouveau plan de construction de la nouvelle résidence Sainte-Anne, les informations obtenues nous indiquent que 6 étages seront permis dans une zone où la réglementation est un maximum de 4 étages.

Madame Jacqueline Breault

1- Au # 12 Projet de règlement numéro 68-2011-4

Quels sont les changements entre le projet de règlement adopté au #12 le 12 mai 2021 et l'adoption de règlement 68-2011-4 qui sera ou a été adopté ce soir le 9 juin 2021?

2- Pourquoi le parc des Cascades n'a pas été inclus comme site public dans le règlement?

3- Les demandes de permis de construction sont-elles assujetties à l'ancien plan d'urbanisme, si oui jusqu'à quel moment le seront-elles ?

4-a) Les constructions de + de 4 étages seront-elles permises pour les résidences collectives dans le nouveau plan d'urbanisme ou les futurs règlements de lotissement, de construction et de zonage?

b) Y aura-t-il possibilité de dérogations?

Monsieur David Gendron

1. Comme les documents des séances sont mis disponibles à peine 24h avant un conseil, pour quelle raison n'est-il pas possible de poser des questions par écrit pendant la réunion ou entre 16 et 20h?
2. Bravo pour le nouveau stop au coin Lakeshore dr et Cardinaux. Pensez-vous qu'en hiver, il serait plus prudent de l'enlever ou du moins de laisser seulement celui direction Nord comme par ex à Ste-Béatrix (car repartir d'un arrêt en montant une côte sur une surface glissante, bonne chance...)?
3. Comptez-vous faire une assemblée publique en soirée, en semaine pour le nouveau plan?
4. Allez-vous introduire des articles parlant des mini-maisons dans ce plan, oui ou non?

Afin de connaître les réponses aux questions posées, les citoyens sont invités à prendre connaissance de l'enregistrement de la séance laquelle est disponible sur le site internet de la Municipalité, dès que possible après cette séance.

45. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

21-265 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 20 h 05.

(signé) Caroline Gray

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe
et directrice du Service du greffe

(signé) Bruno Guilbault

Bruno Guilbault
Maire